



**Sainte-Ère, le 12 janvier 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Ère. Sous la présidence du maire, monsieur Jérémie Gagnon.

La présente assemblée est effectuée à huis clos en raison de la propagation de la Codiv-19. (*Coronavirus*) et du confinement imposé du 9 janvier au 8 février 2021 par le Ministre François Legault,

Sont présent (e) s :

M. Sébastien Lévesque, conseiller :	Siège # 1
M <sup>me</sup> Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
M. Tommy Turgeon, conseiller :	Siège # 3
M <sup>me</sup> Sarah-Maude Dubé, conseillère :	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est aussi présente M<sup>me</sup> Hélène, directrice générale par intérim de la municipalité de Sainte-Ère et qui est secrétaire de l'assemblée.

**01-01-2021 1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h15 par le maire, Jérémie Gagnon.

**02-01-2021 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nelson Thériault, d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant au point 12, l'adoption du calendrier des séances publiques.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020
4. Présentation et approbation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Demande d'aide financière – Station de ski Val-D'Ère
7. Rapport du maire et des comités
8. Adoption de la - Dérogation mineure DPDRL 200104
9. Adoption de la demande de PIIA – 6 de la Congère
10. Biomasse – entretien – soumission - suivi
11. Période de questions
12. Autres sujets
  - 12.1 Adoption du calendrier des séances publiques
13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**03-01-2021**      **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Sarah-Maude Dubé, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 en effectuant la correction du nom de famille de Nelson Thériault aux points 6 et 9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**04-01-2021**      **4. Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nelson Thériault, d'approuver les comptes du mois de décembre 2020 au montant de 39 563.48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Lecture de la correspondance**

Jérémie Gagnon, maire fait la lecture de la correspondance reçue au courant du mois de décembre 2020. Lesdites correspondances sont déposées, en annexe, à chacun des membres du conseil.

Sébastien Lévesque accuse réception de la lettre de la municipalité de Val-Brillant concernant le règlement # 12-2020 modifiant son plan d'urbanisme.

**6. Demande d'aide financière – Station de ski Val-D'Irène**

Une demande d'aide financière au montant de 2 500\$ a été déposée par M<sup>me</sup> Julie Aubut coordonnatrice des opérations de la Station de ski Val-D'Irène, pour l'entretien des sentiers de raquettes et de ski de fond.

Il est demandé à Hélène Cloutier de faire un suivi avec M<sup>me</sup> Lise Tremblay, directrice générale afin de confirmer cette demande. Le point sera rediscuté à la prochaine réunion.

**7. Rapport du maire et des comités**

Jérémie Gagnon informe les membres du conseil que les travaux concernant le ponceau du Lac Gauthier ont été complétés et réalisés par Les Entreprises L. Michaud au coût de 19 135.90 \$ plus taxes.

**05-01-2021**      **8. Dérogation mineure DPDRL 2000104**

Attendu que      le demandeur souhaite qu'un bâtiment principal empiète dans la marge de recul avant de 8,00M;

Attendu que      le demandeur souhaite qu'un bâtiment principal empiète dans la marge de recul latérale qui est de 3,00 m;

- Attendu que le demandeur souhaite qu'un bâtiment secondaire intégré à la résidence empiète dans la marge de recul avant de 8,00 m;
- Attendu que le demandeur souhaite qu'un bâtiment secondaire intégré à la résidence empiète dans la marge de recul latérale de 3,00 m;
- Attendu que le demandeur souhaite qu'un bâtiment accessoire isolé à aire ouverte, empiète dans la marge de recul avant qui est de 8,00 m;
- Attendu que le demandeur souhaite que les avant-toits empiètent plus de 2,00 m dans la marge de recul avant qui est de 8,00 m et d'être à moins de 0,60 m de la ligne de terrain latéral ;
- Attendu que le demandeur souhaite qu'une clôture dans la cour avant ait une hauteur de plus de 1,00 m.
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis sous la réserve que le demandeur soit avisé qu'il n'est pas prévu, pour le moment, la verbalisation de la rue et, qu'il est de sa responsabilité d'obtenir de façon légale le droit de passage par le terrain voisin ;

En conséquence, il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nancy Lizotte, et unanimement résolu par tous les membres du conseil de suivre les recommandations du CCU en informant le demandeur de la réserve et d'autorisé l'émission du permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**06-01-2021 10. Demande de PIIA – 6, rue de la Congère**

- Considérant que le demandeur du 6, rue de la Congère à Sainte-Irène, désire construire une remise de 20'x24' d'une hauteur d'au moins 16', avec un revêtement extérieur en planches d'épinette posées à l'horizontal et une toiture en tôle noire ;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis sous condition que la couleur des planches de bois posées à l'horizontale soit de la même couleur que celle du bâtiment principal ;

En conséquence, il est proposé par Tommy Turgeon et appuyé par Sébastien Lévesque, de suivre les recommandations du CCU et d'autoriser l'émission du permis tel que demandé en respectant la condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**07-01-2021 11. Biomasse**

Après avoir examiné les deux (2) soumissions, Alliance Forestière Nemtayé sera le fournisseur de la Biomasse pour 2020-2021 au coût de 118 \$/TMA incluant la livraison.

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Tommy Turgeon, d'octroyer à Alliance Forestière Nemtayé le contrat de l'alimentation en biomasse pour 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Période de questions**

Aucune question.

**13. Autres sujet**

**13.1 Adoption du calendrier des séances publiques**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte, que le calendrier des séances publique de 2021 soit accepté tel que déposé.

Journée	Date	Mois	Journée	Date	Mois
Lundi	11	Janvier	Lundi	5	Juillet
Lundi	1 <sup>er</sup>	Février	Lundi	2	Août
Lundi	1 <sup>er</sup>	Mars	Mardi	7	Septembre
Mardi	6	Avril	Lundi	4	Octobre
Lundi	3	Mai	Lundi	1 <sup>er</sup>	Novembre
Lundi	7	Juin	Lundi	6	Décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**08-01-2021 14. Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé, de lever la séance à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

M. Jérémie Gagnon  
Maire

---

Mme Hélène Cloutier  
Directrice générale par intérim

